



## **Compte rendu de la séance du vendredi 07 février 2014**

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, François JACQUOT, Corinne JUNG, Laure SPILLER, Fabienne ULMANN, Jean-Claude WIEST

Absents : Yvette KREMER, Maryline LODOVICHETTI, Francis PETERSEN, Michel STUBER

Excusés :

Procuration : Jean-Jacques DIETSCH par François JACQUOT

Secrétaire(s) de la séance : François JACQUOT

### **Ordre du jour:**

1. Subventions aux Associations
2. Rythmes scolaires - assistance COM COM pour mise en place des TAP
3. Emprunt pour le financement de la construction de l'école
4. Droit de préemption
5. Divers
  - Enquête publique création AFUA
  - Remaniement cadastral

### **Délibérations du conseil:**

Le compte rendu de la séance du 09 Janvier 2014 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS ( 01\_02\_2014)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions allouées pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

1 - de ne pas verser la subvention de 3 500,00 € à l'USEP, mais d'inscrire la dépense relative aux cours de natation au budget 2014.

2 - d'allouer les subventions suivantes :

Groupement d'Action Sociale	240 €
Bibliothèque départementale	60 €
UDSP	200 €
APA	200 €
Accord 68	50 €
Amis de l'hôpital Dannemarie	200 €
Pêche et Loisirs	120 €
A.L.C	120 €
Donneurs de Sang	120 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	120 €



Arboriculture	120 €
Ass. rénovation chapelle St Martin	120 €
Chorale Sainte Cécile	120 €
Tennis club	120 €
Club des Aînés	120 €
Anciens combattants	120 €
Football club	120 €
C.A.F.A.B	120 €
USEP jeunes licenciés	170 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Prévention Routière	50 €
Croix Rouge	50 €
Delta Revie	50 €
AIDES	50 €

#### RYTHMES SCOLAIRES - PEDT ( 02 02 2014)

##### **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Madame Corinne JUNG informe que divers points du Projet Educatif Territorial n'ont pas été acceptés par l'Education Nationale, à savoir :

- horaire hebdomadaire de cours : 25 h réparties sur 9 demi-journées pendant 2 semaines et 22 h réparties sur 8 demi-journées pendant 1 semaine
- début des cours à 8h00
- horaire du samedi : trop de décalage par rapport aux autres jours de classe

Madame JUNG propose aux membres du Conseil Municipal

- de maintenir le début des cours à 8h00
- de terminer les cours du matin à 11h15 au lieu de 11h30
- de prévoir 2 heures de cours le samedi matin de 8h15 à 11h15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité les propositions de modifications des horaires de cours présentées par Madame Corine JUNG.

#### RYTHMES SCOLAIRES - TAP ( 03 02 2014)

##### **ASSISTANCE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE POUR MISE EN PLACE DES TAP**

Madame Corinne JUNG rappelle qu'initialement le projet s'appuyait sur l'intervention de bénévoles uniquement.

Depuis, la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (CCPA) propose trois niveaux d'intervention dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), à savoir :

1. Un relais d'informations et de renseignements,
2. Mise à disposition de personnel pour assurer une maîtrise d'ouvrage. La commune reste libre d'un certain nombre de choix :

<b>AVANTAGES</b>	<b>INCONVENIENTS</b>
La commune garde la main sur certaines décisions : modalités d'inscriptions et de fonctionnement des TAP, nombre et contenu des animations, tarification	Peu de possibilités pour répondre à la réglementation DDCSPP, plusieurs fonctionnements différents sur le territoire de la CCPA, perte de clarté pour les usagers



3 Mise en place des TAP via les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : création d'antennes dans les communes intéressées avec mise en place de personnel compétent :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Savoir faire de la CCPA, un seul organisateur et interlocuteur, la CCPA aura droit aux prestations de la CAF, maîtrise et optimisation des transports	La commune perd dans le choix des décisions portant sur - les modalités d'inscription et de fonctionnement - le nombre et le contenu des animations - la tarification

La tarification qui sera appliquée dépend du nombre de groupes qui seront mis en place.

La Commune devra mettre des locaux à disposition de la CCPA.

Le coût à charge de la collectivité s'élève à :

NIVEAU 2 : Base de calcul : 6 heures hebdomadaires de TAP- 2 ateliers 3 fois par semaine:  
coût estimatif pour la commune 6 264,00 € par an.

NIVEAU 3 : Base de calcul : 2 groupes 4 soirs par semaine : coût estimatif à charge de la commune :

1 500,00 € par an avec 50 enfants

3 000,00 € par an avec 100 enfants

La participation de la CCPA est plus importante pour ce dernier niveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires via les ALSH dès septembre 2014, c'est-à-dire l'option n° 3.

#### EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe de la réalisation d'un prêt de 1 372 000 € sur 25 ans au taux du Livret A + 1.00 % auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal prend acte de la conclusion de cet emprunt.

#### DROIT DE PREEMPTION ( 04 02 2014)

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner du bien appartenant aux conjoints WALTER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### DIVERS

- Enquête publique création AFUA

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique se tient du 23 janvier au 11 février 2014. Le commissaire-enquêteur sera présent les 12, 13 et 14 Février 2014. Les propriétaires des terrains concernés seront convoqués en assemblée générale le 17 mars 2014 à 19h00.

- Remaniement cadastral

Monsieur le Maire informe que les travaux ont démarré et que les agents du cadastre se trouvent actuellement dans la commune.



- DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET EAU 2014 ( 05\_02\_2014)

**Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget M 49 EAU 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1.  
Monsieur le Maire informe que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses ci-après avant le vote du budget primitif M49 EAU de l'année 2014 :

ARTICLE	INTITULE	MONTANT
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	70 000,00 €

- CONSTRUCTION ECOLE - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE ( 06\_02\_2014)

Le Maire présente les propositions d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école :

- garanties complètes : garanties légales + garantie facultative des éléments d'équipement + garantie facultative des dommages immatériels sans franchise
- responsabilité civile maître d'ouvrage :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la conclusion d'une d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux de construction de l'école.

APPROUVE l'offre " garanties complètes " et RC maître d'ouvrage de CIADE COURTAGE, dont la prime totale s'élève à 19 850,00 €.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.

AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits du compte 616 - Primes d'assurances.

- COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique portant sur l'aménagement foncier est reportée d'un mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.